

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
15 Septembre 2017**

OBJET : Archives départementales - Installation du "mur des champions" à la Maison de Provence de la Jeunesse et des Sports - avenant au contrat de commande

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Septembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver l'installation et la diffusion du « Mur des champions » au sein de la Maison de Provence de la jeunesse et des sports à compter de son ouverture jusqu'au 31 décembre 2017,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer l'avenant au contrat afférent dont le projet est joint au rapport.

Ce rapport ne comporte aucune incidence financière.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée